



Élections SDIS : il est temps de passer au vote électronique !

e-book

Paroles d'experts



Sommaire

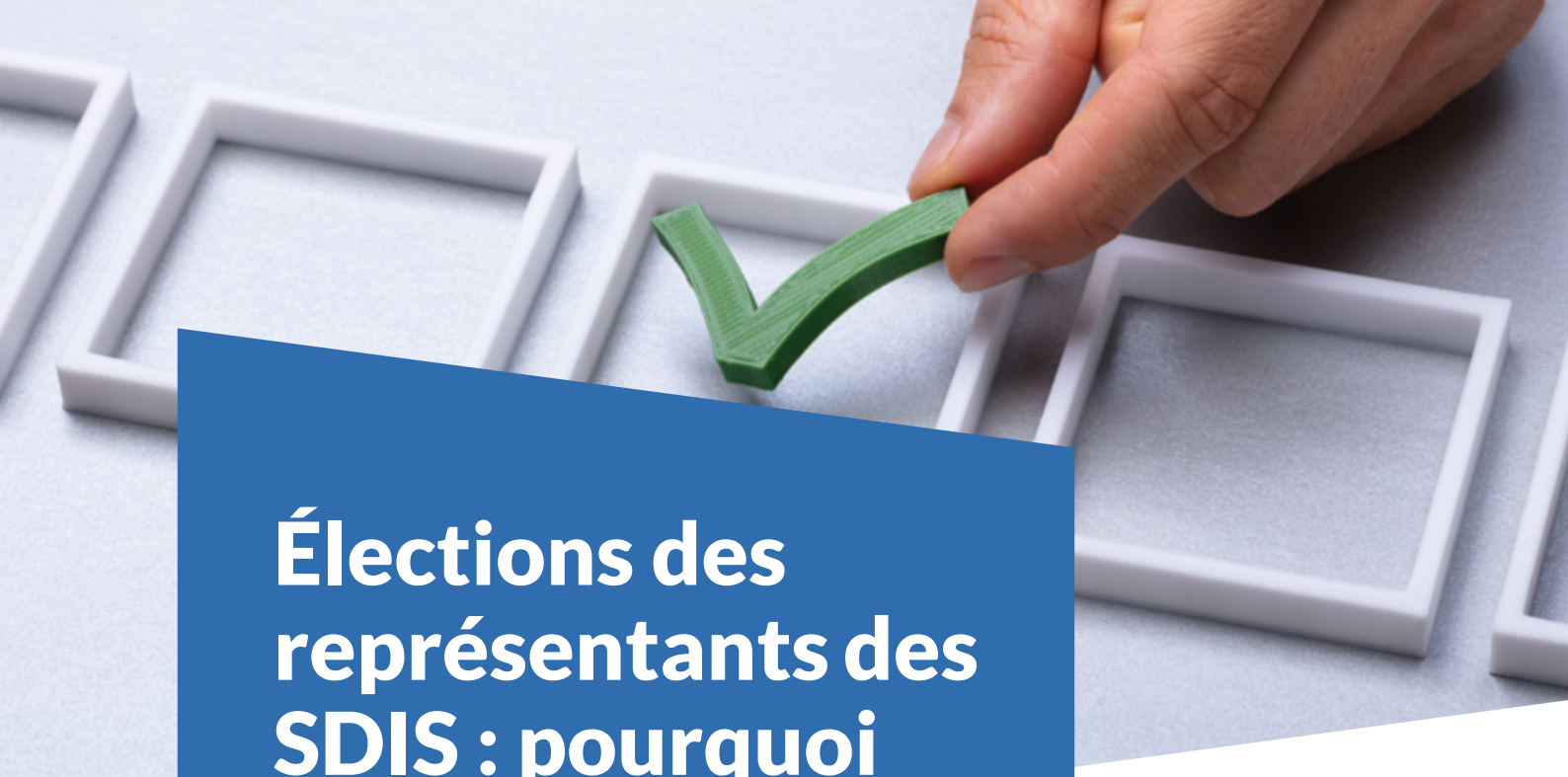
Introduction	3
Élections des représentants des SDIS : pourquoi opter pour le vote en ligne ?	4
Elections SDIS : comment bien choisir votre partenaire de vote électronique ?	9
CCDSPV, CATSIS, CASDIS : tout savoir sur les élections des SDIS	14
Conclusion	18
À propos	19



Introduction

Depuis le décret paru en septembre 2019, de plus en plus de scrutins des SDIS peuvent être réalisés par mode électronique. C'est donc une opportunité à saisir pour se diriger vers une démarche de dématérialisation, pour doper le taux de participation et pour faciliter l'organisation de ces scrutins.

Pourquoi opter pour le vote en ligne ? Comment choisir le bon partenaire ? Quels scrutins sont concernés ? Dans cet ebook, nous avons décidé de vous livrer nos astuces pour vous aider à passer au vote électronique.



Élections des représentants des SDIS : pourquoi opter pour le vote en ligne ?



*Par Victor Granger,
Directeur commercial
au sein d'AlphaVote*

Comme toutes les entreprises, les SDIS doivent élire, entre autres, leurs représentants. Il faut alors organiser ce scrutin et, selon les personnels concernés, fédérer les sapeurs- pompiers volontaires et/ou professionnels autour de ces élections : **CAT/CP, CATSIS, CCDSPV**. Et c'est une mission qui peut se révéler fastidieuse : vos équipes ne sont pas toutes présentes sur site, les réglementations en la matière sont rigoureuses... Cela vous demande du temps et a également une conséquence financière importante : impression des bulletins, communication autour de l'élection, dépouillement, rédaction du procès-verbal... Alors, **comment optimiser ces élections** et encourager vos votants à y participer ? En choisissant le vote en ligne. Zoom sur quatre raisons pour vous convaincre de passer au vote électronique.



Raison #1

pour améliorer le taux de participation

Les pompiers ne sont pas toujours tous à la caserne. Il est nécessaire d'assurer un service 24h/24 et 7j/7, les équipes tournent donc. Il y a également les pompiers volontaires, les pompiers professionnels... Difficile donc d'organiser un scrutin sur site pendant une période donnée : il manquera forcément quelqu'un. Le vote par correspondance est une bonne alternative : chacun peut remplir son bulletin et le renvoyer quand il le souhaite. Cependant, cela demande du temps et nécessite de se rendre à un bureau de poste. **Avec le vote par Internet, vos votants peuvent accéder depuis tout type de terminal électronique** (ordinateur, téléphone, tablette) à la plateforme du scrutin à l'heure qu'ils le souhaitent.

Au-delà de simplifier le vote, cela répond également aux **exigences d'une cible plutôt jeune, habituée à utiliser son mobile pour la moindre démarche**. Vos chances de fédérer vos collaborateurs autour de vos scrutins augmentent alors. Et cela se vérifie par l'amélioration du taux de participation. Plus accessible et plus moderne, le vote en ligne saura convaincre vos électeurs.



Raison #2

pour gagner en rapidité

L'organisation de vos élections de représentants demande du temps et des **connaissances juridiques spécifiques**. Pour un scrutin sous forme traditionnelle, il vous faut choisir votre prestataire, définir les modalités du vote, imprimer les bulletins, constituer le bureau de vote, enregistrer les candidatures, communiquer auprès des sapeurs-pompiers électeurs, les relancer, dépouiller les bulletins et annoncer les résultats. Un processus parfois long et complexe. Pour les votants, il faut remplir le bulletin et le renvoyer ou se rendre dans un bureau de vote pour voter. Et malheureusement, ils ne prennent pas toujours le temps de le faire, car cela se révèle plutôt contraignant au vu de leur activité.

Le vote par Internet permet à tout le monde de gagner en temps. D'une part, les organisateurs peuvent rapidement déployer la solution choisie et la paramétrer. Les candidatures peuvent être renseignées directement dans le logiciel grâce à un module spécifique (sans ressaisie). Le dépouillement se fait en quelques minutes une fois le scrutin terminé. D'autre part, les sapeurs-pompiers peuvent voter en quelques clics directement sur la plateforme : en quelques minutes (voire quelques secondes), leur vote est pris en compte et la preuve de vote leur est automatiquement envoyée par email.



Raison #3

pour assurer la sécurité du scrutin

Il est très important de respecter les réglementations en vigueur concernant la sécurité et la confidentialité du vote. Il s'agit d'**être en veille juridique permanente pour ne pas commettre d'impairs le jour J**. Avec le vote en urne ou par correspondance, difficile de s'assurer de l'identité de chaque votant. Des erreurs peuvent également survenir pendant le dépouillement, les bulletins envoyés par la poste peuvent se perdre...

Le vote en ligne permet de réduire ces erreurs de saisies ou de pertes de bulletin. Si vous choisissez une solution de vote électronique, assurez-vous que cette dernière respecte toutes les réglementations en vigueur. Alphavote mène une veille juridique constante et est audité régulièrement par des cabinets indépendants pour assurer cette conformité. De plus, l'identité de votre électeur se vérifie plus facilement grâce à l'authentification sur la plateforme par un identifiant et mot de passe.



Raison #4

pour réduire les coûts

Enfin, le vote électronique vous permettra de réduire les coûts de vos élections. Terminés les impressions de bulletins et les frais liés à l'affranchissement des enveloppes retour. Le temps pour organiser l'élection est également réduit, ce qui permet de le consacrer à d'autres activités. Enfin, le dépouillement étant automatique, plus besoin de plusieurs personnes pendant des heures pour compter et recompter les bulletins.

En clair, le vote électronique vous permet de gagner en temps, en coûts, en sécurité et en participation. Alors, pourquoi attendre davantage pour y passer ?



Élections SDIS : comment bien choisir votre partenaire de vote électronique ?



*Par Kavitha Velichorpillai,
Directrice prospection au
sein d'AlphaVote*

Passer au vote en ligne est une bonne chose. Encore faut-il choisir la solution adaptée et le partenaire qui vous accompagnera. Dans le flot de logiciels disponibles, difficile parfois de se décider. Pourtant, **ce choix peut être déterminant pour le bon déroulement de vos élections.** Dans cet article, nous vous donnons nos conseils pour sélectionner votre prestataire de vote en ligne.



Choisir un accompagnement personnalisé

Chaque SDIS est unique et chaque élection a ses spécificités. Il est donc important de choisir un partenaire qui comprenne vos besoins et puisse adapter sa solution facilement. Privilégiez un prestataire qui vous assigne un interlocuteur pour vous suivre de A à Z, qui saura mieux rebondir en cas de soucis.

Il est préférable de choisir un partenaire qui a une méthodologie rodée : cela évite les mauvaises surprises et atteste de son expertise. Chez AlphaVote, notre approche compte quatre phases principales :

- **La phase de préparation** : construction du planning du déploiement de la solution et de l'élection, ainsi que mise en place de l'équipe projet.
- **La phase de réglages** : coopération avec vos équipes pour valider le matériel de vote, effectuer les tests et sceller le système de vote.
- **La phase de scrutin** : envoi des emails, SMS ou courriers d'invitation et de relance.
- **La phase de dépouillement** : déverrouillage des urnes, établissement du procès-verbal et communication des résultats.



Se diriger vers une solution pérenne

Pour un résultat à la hauteur de vos attentes, il est important de choisir un **prestataire spécialisé dans le vote électronique** et qui a de multiples expériences, auprès d'autres SDIS, mais pas seulement. Cela prouve qu'il connaît les spécificités de votre secteur, notamment en terme de réglementation, mais également qu'il pourra vous challenger grâce aux situations rencontrées auprès d'autres clients dans d'autres domaines.

S'équiper d'une solution présente sur le marché depuis plusieurs années permet d'**aborder le projet plus sereinement**. En effet, cela montre qu'elle est solide, qu'elle fonctionne et que vous pourrez travailler ensemble sur le long terme. Et surtout, cela prouve qu'elle évolue pour s'adapter aux nouvelles technologies et aux dernières lois et réglementations.



Faire le choix de la proximité

Les élections sont cruciales pour votre SDIS. Il est donc important d'être bien accompagné pour leur organisation. S'entourer d'un spécialiste du vote électronique à taille humaine permet de bénéficier d'un **interlocuteur unique pour tous vos scrutins** (CAP/CT, CATSIS, CCDSPV), de trouver réponse à vos questions et de bénéficier d'un suivi particulier et d'un support 24h/24 7j/7 pour les votants.

Favoriser l'expertise

Comme évoqué précédemment, faites le choix d'une solution utilisée par d'autres SDIS ou pour d'autres élections similaires. Cela est très rassurant pour les organisations, surtout si elles n'ont jamais utilisé le vote électronique auparavant. Les doutes sont nombreux : **est-ce sécurisé, confidentiel ? Mon taux de participation va-t-il chuter ? Mes collaborateurs vont-ils adhérer à ce mode de vote ?** Disposer de références diverses et variées permet de lever les freins. Par exemple, le SDIS 51 a décidé de faire confiance à AlphaVote car la solution était déjà utilisée par le Conseil Départemental de la Marne, et cela s'était très bien passé.



Privilégier l'agilité et la réactivité

Enfin, avant de faire votre choix, orientez-vous vers une solution agile, qui s'adapte rapidement à votre organisation, mais surtout à votre scrutin. Tout cela assez rapidement. En effet, vous avez parfois besoin de déployer rapidement la solution de vote électronique. Il est donc indispensable de choisir un **partenaire réactif, capable de vous équiper en quelques semaines** (voire quelques jours).

C'est d'autant plus important que les SDIS sont amenés à organiser plusieurs scrutins : CAP/CT, CATSIS, CASDIS, CCDSPV... Disposer d'une unique solution de vote en ligne facilite bien des choses tant en termes d'organisation que de modalités de vote pour les électeurs.

Bien évidemment, cette liste est non-exhaustive. Cependant, elle rassemble les fondamentaux pour une collaboration réussie et une appropriation facilitée par vos collaborateurs. Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter.



CCDSPV, CATSIS, CASDIS : tout savoir sur les élections des SDIS



*Par Fabrice Fernandez,
Fondateur et expert
fonctionnel au sein
d'AlphaVote*

Les SDIS organisent et participent à plusieurs élections : CAP (commission administrative paritaire), CT (comité technique), CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), CCDSPV (comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires), CATSIS (commission administrative et technique du SDIS), CASDIS (conseil d'administration du SDIS)... Dans cet article, nous vous livrons tout ce qu'il faut savoir sur ces scrutins.



Quelles élections au sein des SDIS ?

CCDSPV : le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) est une instance paritaire qui émet un avis sur toutes les questions relatives aux Sapeurs-Pompiers Volontaires. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration du SDIS et composé d'un nombre égal de représentants de l'administration et des représentants élus des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) du Corps départemental. Chaque titulaire dispose d'un suppléant. Ces représentants et leurs suppléants sont élus lors de ce scrutin.

CATSIS : la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) est une instance consultative présidée par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. Cette commission est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant les services d'incendie et de secours. Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires sont élus lors de ce scrutin.

CAP/CT : les Commissions Administratives Paritaires (CAP) traitent toutes les questions relatives aux carrières individuelles des agents titulaires. Leur consultation est obligatoire dans les cas suivants : titularisation, mutation, promotion, détachement et intégration dans un autre corps, licenciement pour insuffisance



professionnelle. Les CAP sont composées en nombre égal de représentants de l'administration et du personnel (élus au suffrage direct). Les Comités Techniques (CT) traitent de toutes les questions collectives relatives aux agents. Ils examinent les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations...

La réglementation en faveur du vote en ligne

Depuis 2014, les SDIS ont la possibilité d'utiliser le vote électronique lors des élections CAP/CT. Mais, depuis l'arrêté du 2 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des **sapeurs-pompiers volontaires**, cet usage s'est étendu à d'autres types d'élections : les CATSIS et les CCDSPV. La réglementation encourage donc les SDIS à procéder à cette modalité de vote pour leurs scrutins.

Les avantages sont nombreux : gain en temps, coûts optimisés, plus d'agilité, un type de vote au plus près des attentes des sapeurs-pompiers, démarche écologique... En clair, c'est une solution qui s'adapte parfaitement à la typologie des votants : en situation de mobilité, travail décalé...

Une solution de vote centralisée pour tous les scrutins

Les arguments pour passer au vote électronique sont nombreux. Il vous faut donc choisir la solution qui vous convient le mieux. Plusieurs critères sont à privilégier : le respect des réglementations en vigueur, l'ergonomie, la facilité d'utilisation, l'expertise de votre partenaire... Mais ce n'est pas suffisant ! Votre profession organise de nombreuses élections, il est donc préférable de choisir **un logiciel agile et adaptable à tous ces scrutins**.

Chez Alphavote, nous proposons un logiciel de vote électronique qui s'adapte à tous vos scrutins : CAP/CT, CATSIS et CCDSPV. Vous n'avez donc pas besoin de changer d'outil pour chaque scrutin. Et c'est un avantage considérable ! Vous pouvez paramétrer votre solution suivant vos contraintes spécifiques : **une équipe projet vous épaulera tout au long de vos élections**, vous bénéficiez ainsi du soutien nécessaire pour que tout se déroule parfaitement.

En 2020, plus de 200 000 pompiers vont être amenés à élire leurs représentants lors des scrutins CCDSPV et CATSIS. Il est donc temps de s'équiper d'une **solution moderne, ergonomique et facile à déployer**. Vous souhaitez en savoir plus ? Découvrez le témoignage du SDIS 51 et n'hésitez pas à nous contacter.



Conclusion

Meilleur taux de participation, démarche zéro papier, simplification des processus de vote... sont autant de bénéfices induits au vote électronique. Bien qu'il ne soit pas facile de déployer de nouveaux outils et de fédérer les collaborateurs autour de ceux-ci, vous devriez trouver dans cet ebook tous les arguments pour les convaincre de passer au vote par Internet.

Vous avez un projet et vous souhaitez vous faire accompagner ? Nos équipes se tiennent à votre disposition.



À propos

Créée en 2007, AlphaVote est une solution de vote multicanal développée par la société Kercia Solutions. Basée à Grenoble, AlphaVote est le seul acteur français contrôlant l'intégralité du processus de vote de la conception graphique du matériel de vote et des pages web, jusqu'au dépouillement, en passant par l'impression, la mise sous plis et le routage.

Grâce à de nombreuses références privées et publiques telles que Danone, Lafarge, Air France, MAAF, URSSAF, CPAM... l'entreprise a acquis une solide connaissance et une véritable expertise du vote multicanal.

ALPHAVOTE
V O T E M U L T I C A N A L



NOS BUREAUX À PARIS

Immeuble Nextdoor
16 rue Washington - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 83 62 54 79
contact@alphavote.com

NOS BUREAUX À GRENOBLE

30, chemin du Vieux Chêne
38240 Meylan
Tél. +33 (0)4 56 40 06 70
contact@alphavote.com

www.alphavote.com

